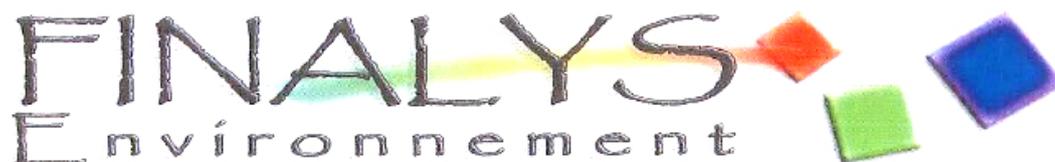


Gestion cimetièrè

Écrit par Admin

Samedi, 04 Novembre 2017 11:58 - Mis à jour Samedi, 04 Novembre 2017 12:01

Nous travaillons dorénavant avec la société Finalys pour la gestion de notre cimetièrè. L'ensemble des tombes a été évalué. Vous trouverez sur le panneau d'affichage à l'entrée du cimetièrè (et en mairie) la liste des tombes à entretenir ou à réparer. Une réunion d'information (voir affiche ci-dessous) aura lieu pour vous donner des détails et éventuellement indiquer les procédures de reprise.



PROCÉDURE DE REPRISE

Conformément aux articles L.2223-17 et R.2223-14 et suivants, le Maire avise les familles, qu'une procédure de reprise pour défaut d'entretien est mise en œuvre. Une liste, annexée à cet avis, vous indique les tombes concernées et le type de défaut reproché (Code Couleur). Les constats de désuétude seront établis courant:

Décembre 2017 / Janvier 2018

(Date précise à Venir ci-dessous et prochainement publiée dans la presse)

Le 6/12/2017 à 14 h 30 au Cimetière

Défaut(s) constaté(s) selon le code couleur :



NIVEAU 1 : (Défaut de Propreté et délimitation)
-Défaut de propreté (noir de pollution)
-Présence de Mousses, Lichens ou mauvaises herbes envahissantes
-Défaut de délimitation.



NIVEAU 2 : (Défaut Structurel ou d'étanchéité)
-Trappe Accès non étanche, fissurée, cassée.
-Monument, ou partie de monument, fendue, cassée ou descellée.
-Défaut d'assise, gîte latéral, pointe dangereuse.

Mesures à prendre :



NIVEAU 1 :
-Nettoyage,
-Blanchiment,
-Traitement anti-mousse,
-Délimitation.



NIVEAU 2 :
-Étanchéité du caveau, enfeu, chapelle.
-Travaux d'assise, remise à l'aplomb.
-Scellement de la structure ou de la stèle.
-Suppression des pointes saillantes.

"Fleurir n'est pas entretenir"

L'entretien régulier d'une concession est une obligation contractuelle!

Les familles, ou les personnes en charge de l'entretien, sont invitées à participer à la réunion publique, ou l'autorité municipale, un expert de FINALYS, et un officier de police, exposeront la situation, le calendrier, et les mesures à prendre pour conserver les tombes.

Le Maire de Fretigney Velloreille (70130)
Le 28 Octobre 2017

Gestion cimetièrè

Écrit par Admin

Samedi, 04 Novembre 2017 11:58 - Mis à jour Samedi, 04 Novembre 2017 12:01
